





- f) Une aide administrative au-à la résident-e peut être organisée avec Pro Senectute (déclaration d'impôts, paiements, démarches pour l'obtention de rentes complémentaires AVS...) Les factures, datées du dernier jour du mois sont payables pour le 15 du mois suivant.

### **Médecins**

Le-La résident-e est libre de garder son médecin traitant lorsqu'il entre en EMS, pour autant que celui-ci assume régulièrement les visites dans l'établissement.

Le médecin-répondant, la Dresse Emmanuelle Jordan, est présent au minimum une fois par semaine.

### **Contrat d'assurance maladie**

Nous vous conseillons d'opter pour la franchise la plus basse. En plus de la prime d'assurance maladie, la participation du résident aux frais infirmiers, médicaux et pharmaceutiques (sauf médicaments hors liste) est actuellement de CHF 700.— par an au maximum, en plus du montant de la franchise choisie.

### **Hôtellerie-restauration**

a) Les repas des résident-e-s

Ils sont servis aux heures suivantes :	Buffet petit déjeuner	:	Entre 07h45 et 09h30
	Dîner	:	11h45
	Souper	:	18h00

En règle générale, ils sont pris en commun à la salle à manger au rez-inférieur. Pour des raisons particulières (état de santé nécessitant une surveillance, une aide...), ils sont servis, dès 07h45 pour le petit déjeuner, dès 11h45 pour le dîner et à 18h00 pour le souper, à la salle à manger de l'étage ou en chambre.

Les menus de la semaine peuvent être consultés sur les tableaux d'affichage (entrées, étages, salle à manger, ascenseurs). Les boissons usuelles servies au repas et lors de collations sont comprises dans le prix de pension.

b) Les repas des visiteur-euse-s

Chaque résident-e peut recevoir des invités pour les repas sur inscription, un jour à l'avance, auprès de la cafétéria. Le paiement est également à effectuer à la cafétéria. Les repas sont pris, suivant les horaires définis, à la salle à manger. Selon l'état de santé du-de la résident-e, ils peuvent être servis en chambre.

c) Cafétéria

La cafétéria est ouverte tous les jours :

- De 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30

Toutes les boissons usuelles sont disponibles au tarif de CHF 2.— l'unité. Une carte renseigne sur les prix particuliers : glaces, chocolats, pâtisseries...

d) Kiosque

Nous ne disposons pas d'un kiosque néanmoins certains quotidiens et hebdomadaires sont à disposition à la cafétéria : Nouvelliste, Le temps...

Vieux-Moulin 32, 1950 Sion Tél. 027 327 46 11 e-mail : [direction@ems-st-francois.ch](mailto:direction@ems-st-francois.ch)



### **Entretien du linge**

À l'entrée, les vêtements sont marqués au nom du propriétaire par la lingerie de l'établissement. **Il est demandé au-à la résident-e pour ce marquage du linge un montant de CHF 180.—**. L'entretien du linge personnel est assuré par la maison dans la mesure où celui-ci est lavable en machine.

Etant donné l'importante quantité et la diversité de linge traité, il n'est pas exclu, malgré l'attention avec laquelle notre buanderie-lingerie exécute ce travail, que du linge soit égaré ou détérioré. La Direction en décline toute responsabilité, hormis en cas de faute grave. Les éventuelles retouches et raccommodages des vêtements sont à la charge du-de la résident-e, sauf si celles-ci sont exigées par le service infirmier.

Les achats d'habits pour les résident-e-s sont effectués par les familles. Dans la mesure du possible, il est préférable de ne pas choisir des tissus très délicats à l'entretien. A défaut, ce sont, en principe, les proches du-de la résident-e qui se chargent d'apporter les vêtements au pressing. Si nous le jugeons nécessaire, nous nous réservons toutefois la possibilité de le faire et de facturer au-à la résident-e les frais de teinturerie.

### **Mobilier et objets personnels**

Chaque résident-e peut aménager sa chambre avec ses propres objets et meubles qu'il gardera sous sa responsabilité (néanmoins, pour des raisons de sécurité, nous n'acceptons pas à l'entrée du-de la résident-e des objets ou du mobilier défectueux). Pour des raisons de facilité, nous mettons à disposition un lit médicalisé. En outre, il est possible de disposer d'une table de nuit, d'une table, d'une chaise et d'un fauteuil. Notre service technique est à disposition pour l'aménagement de la chambre. **Aucun clou ne doit être enfoncé dans les parois.** La pose des cadres et des tableaux sera effectuée par nos soins. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les tapis ne sont pas autorisés.

Les chambres sont en majorité ouvertes et accessibles à tout un chacun. Pour des raisons de sécurité, nous avons toutefois un système électronique de fermeture des portes. Un badge autorisant l'accès à sa chambre peut être remis à l'un de ses proches. Cette sécurité peut s'appliquer, en cas de besoin, pour entrer dans une chambre, il n'y a par contre aucune entrave pour en sortir.

L'équipe soignante se permettra de réaménager la chambre en fonction de l'état de santé du-de la résident-e afin d'assurer une prise en charge assurant confort et sécurité.

Les chambres sont équipées d'une prise TV par câble, d'une TV et du téléphone. Le numéro de téléphone direct est communiqué lors de l'entrée. Les TV privées ou les radios sont autorisées. Nous vous demandons toutefois de respecter le repos de vos voisins en utilisant avec discrétion ces appareils.

### **Responsabilité civile**

Chaque résident-e est assuré par nos soins dans un contrat collectif. Un montant de CHF 2.— par mois de résidence entamé est facturé. Nous vous rendons toutefois attentif au fait que vous ne devez résilier votre assurance responsabilité civile qu'après l'expiration du bail éventuel de votre appartement.



## **Spiritualité**

La chapelle, lieu de recueillement, est accessible en permanence. Les messes sont assurées par différents aumôniers extérieurs. Elles sont célébrées à 09h45 et retransmises par haut-parleurs dans les séjours des étages. Les exceptions (St-François, Noël...) sont affichées sur la porte de la chapelle.

Dans l'équipe d'encadrement, nous avons tous les mercredis et vendredis un-e accompagnant-e spirituel-le. Cette dernière peut coordonner des demandes et faire le lien avec les différentes confessions. Des entretiens personnels avec un prêtre ou un pasteur peuvent être sollicités. Il faut s'adresser à le-la responsable d'étage pour qu'il-elle transmette la demande.

## **Ethique**

Notre administration tient à disposition des pensionnaires qui voudraient des précisions sur leurs droits et obligations la brochure « L'essentiel sur le droit des patients » éditée par le Service de la santé publique du canton du Valais.

Chaque résident-e signe à son entrée un contrat d'hébergement. Nous incitons chacun à définir ses directives anticipées et ses dernières volontés. La Direction ainsi que le personnel infirmier se tient à disposition du-de la résident-e et/ou des familles pour aborder ces sujets. Quoiqu'il en soit la nomination d'un-e référent-e thérapeutique sera demandée à l'admission.

Un personnel compétent et qualifié accompagne les résident-e-s et répond, dans la mesure de ses possibilités à leurs besoins. Afin de favoriser l'égalité de traitement de l'ensemble de nos résident-e-s, nos collaborateur-trice-s ne sont pas autorisé-e-s à accepter des dons et des cadeaux.

## **Animation**

L'animation dont le programme complet est détaillé sur les tableaux d'affichage se divise en trois domaines :

- ✓ Animation institutionnelle, elle organise des manifestations pour rythmer le temps et les saisons et tenir compte des fêtes calendaires rituelles.
- ✓ Animation collective, elle est proposée dans des espaces publiques et les résident-e-s s'y rendent par eux-mêmes ou avec l'aide d'accompagnants. Celle-ci favorise ainsi la vie sociale au sein de l'EMS et les liens avec l'environnement extérieur.
- ✓ Animation individuelle qui vise à soutenir la vie relationnelle du-de la résident-e avec des propositions personnalisées.

Toutes les animations ont pour objectif d'offrir des moments de bien-être, de plaisir ou de réalisation à travers des activités et/ou un accompagnement relationnel et social en tenant compte, de la motivation, des souhaits et des ressources.



## **Renseignements infirmiers et prise en soins**

Sur chaque étage, des soignant·e·s diplômé·e·s assument une présence continue entre : 07h00 et 20h00. Ils·Elles sont habilité·e·s à répondre aux demandes des résident·e·s et des familles.

### **Soins**

A son arrivée, un·e infirmier·ère fera le point avec le·la résident·e sur son état de santé et les actions à mettre en place afin que la vie dans l'établissement soit le plus en accord possible avec ses capacités physiques et psychiques, ses attentes et celles de ses proches.

A chaque heure du jour et de la nuit, nos résident·e·s peuvent compter sur la présence d'un personnel de soins compétent et efficace.

### **Médicaments**

La médication courante est prescrite par le médecin traitant.

Les médicaments sont commandés par le service infirmier à la pharmacie Amavita selon l'ordonnance médicale et sont gardés à la pharmacie de l'établissement. Ils sont distribués selon les prescriptions par les infirmières. Ils ne doivent en aucun cas être conservés dans la chambre. Le·La résident·e qui s'absente doit demander ses médicaments au service infirmier.

**ATTENTION** : les médicaments non prescrits sous contrôle médical (médecin, infirmier·ère) peuvent mettre **en danger** la santé du·de la résident·e. A cet égard, la responsabilité de l'établissement n'est engagée que pour les médicaments prescrits par le médecin traitant et administrés par le personnel infirmier.

### **Balnéothérapie**

Une salle de bain au premier étage a été aménagée afin de fournir des prestations de balnéothérapie avec bains à remous, huiles essentielles, lumière adaptée, musique.

### **Soins palliatifs**

Le personnel de l'EMS est formé afin d'assurer des soins palliatifs et de permettre à chacun de rester dans son lieu de vie jusqu'à son moment ultime.

## **Prestations diverses**

Un salon de coiffure est à disposition, il se situe au 1<sup>er</sup> étage. Les rendez-vous sont pris individuellement. Le paiement est assuré par l'administration. La prestation est ensuite ajoutée à la facture de pension mensuelle.

Selon accord avec la Direction, les résident·e·s peuvent effectuer des retraits d'argent aux heures d'ouverture de la réception. Ces montants (argent de poche) seront ensuite remboursables lors du paiement de la facture de pension.



## Facturation des transports

Les familles et les proches sont invités à assurer, dans la mesure du possible, les déplacements à l'extérieur de l'EMS.

Le service technique peut, sur demande, organiser des transports pour les résident·e·s. Au niveau de la facturation, nous appliquons les recommandations de l'AVALEMS à savoir :

- Prix pour l'accompagnement 25 CHF la ½ heure
- Prix pour le chauffeur 25 CHF la ½ heure
- Prix au km 0.70 CHF
- Prise en charge 20 CHF

## Sécurité

Certain·e·s résident·e·s de notre Maison souffrent des troubles cognitifs et amnésiques graves. Pour assurer leur sécurité tout en restant un milieu ouvert compte tenu de nos missions à la fois gériatrique et psychogériatrique, nous avons installé un système de vidéosurveillance. Les caméras filment les accès (portails notamment).

Nos ascenseurs s'activent au moyen d'une double commande afin de rendre leur utilisation plus difficile et d'atténuer ainsi les risques de fuite.

## Divers

### a) Fumeur·euse·s

Pour des raisons de sécurité, de prévention sanitaire et de respect mutuel, nous demandons que les résident·e·s s'abstiennent de fumer dans leur chambre et dans l'EMS, à l'exception des locaux fumeurs spécialement aménagés, notamment à côté de la cafétéria.

### b) Animaux

Au regard de la structure, de l'organisation et de l'environnement de l'établissement, nous ne pouvons pas accueillir d'animaux domestiques.

La Direction remercie chaque résident·e et sa famille pour la prise de connaissance et l'observation du présent règlement rédigé pour le bien de tous. Celui-ci peut être modifié en tout temps par la Direction et communiqué aux intéressés. Il fait partie intégrante du contrat d'hébergement.

La Direction